

Octobre



Je suis TZR. Ai-je droit à l'ISSR ?



L'ISSR est l'Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement



Trajet domicile-travail



Peut-il être remboursé par le rectorat ?



Nos formations syndicales ! Inscrivez-vous !



Justice restaurative, RDV de carrière, INTER, INTRA...

